



Concours gâteau



La briquette vannoise

Dans le cadre de Berdigne Berdogne,
nous organisons le **samedi 25 juin 2022**
un concours de gâteau en forme de brique.

L'objectif est d'élire la meilleure recette
pour représenter notre village.

La recette gagnante sera mise en valeur
lors de « Berdigne Berdogne ».

De 13h00 à 15h00

Dépôt des gâteaux à la salle des fêtes

A 16h00

Annonce du vainqueur

REGLEMENT :

Art.1 : Le concours est ouvert à tous et la participation est gratuite. Inscription obligatoire jusqu'au 18 juin inclus auprès de Lauriane GAUBICHER (06.68.75.78.06 – lauriane.gaubicher@gmail.com).

Art. 2 : Chaque concurrent devra faire parvenir une dizaine de biscuits individuels le samedi 25 juin 2022, entre 13h00 et 15h00 à la salle des Fêtes de Vannes sur Cosson.

Art. 3 : Seuls les biscuits maison seront acceptés.

Art. 4 : Les gâteaux devront être étiquetés au nom et numéro de téléphone du participant. Les candidats acceptent que leurs coordonnées soient utilisées uniquement dans le cadre de ce concours.

Art. 5 : Les participants devront fournir leur recette lors du dépôt avec un maximum de détails : quantités, ingrédients et étapes de confection.

Art. 6 : Les candidats acceptent l'utilisation et la publication de leur recette sur tout support de communication à titre gracieux.

Art. 7 : La briquette sera un gâteau ou un biscuit sucré présenté sous forme de parallélépipède rectangle (pavé) d'une longueur de 8 à 11 cm, d'une largeur de 4 à 6 cm et d'une épaisseur de 2 à 3 cm. Elle pourra être confectionnée dans des moules individuels ou préparée dans une grande plaque puis découpée aux dimensions conformes. La réalisation devra impérativement être cuite.

Art. 8 : Le Jury notera les gâteaux rendus anonymes selon les critères suivants :

- Respect de la forme et des dimensions demandées
- Qualité, saisonnalité et origine des ingrédients
- Aspect extérieur
- Texture
- Goût

Art. 9 : Le jury sera composé de villageois et de professionnels.

Art.10 : Les membres du jury et leur famille proche (enfants-parents, conjoints) ne pourront pas participer au concours.

Art. 11 : La proclamation des résultats aura lieu le samedi 25 juin 2022 à 16h à la salle des fêtes de Vannes sur Cosson. Elle sera suivie d'une dégustation des briquettes restantes et d'un verre de l'amitié.

Art. 12 : Toute participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve de ce règlement, à remettre lors du dépôt du gâteau.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :